

## La randonnée sur le sentier des gorges de l'Abîme se fait toujours en aller-retour

Les travaux d'aménagement du Sentier des Gorges de l'Abîme, engagés en septembre 2014, ont été terminés l'an dernier : le site a été rouvert le 1<sup>er</sup> mai 2015, sous forme d'aller-retour entre le parking et le Trou de l'Abîme.

Actuellement, le parcours se fait toujours en aller-retour. De bonnes chaussures de marche sont indispensables pour profiter de ce sentier pittoresque.

Les travaux réalisés sur la partie « retour » du sentier ont fait l'objet d'une seconde tranche de travaux dans le but de pouvoir rouvrir à terme le parcours complet.

Il a été réalisé :

- un nettoyage du cheminement (bûcheronnage, débroussaillage, épierrement, ...)
- le remplacement des équipements en mauvais état (main courante, poteaux en bois...)
- le détournement de la zone d'éboulement datant de 2011 par la création d'un nouveau cheminement
- la mise en place d'un escalier pour faciliter l'accès à ce nouveau cheminement
- la mise en place d'un garde-corps pour interdire physiquement le passage par la zone d'éboulement

L'ensemble des conventions de passage de la partie retour sont désormais signées et ont été transmises au Comité départemental du Tourisme pour une inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

L'inscription sera proposée en Commission Permanente du Conseil départemental du Jura le 08 juillet 2016. Cela permettra, sauf modification de date ou d'ordre du jour de la séance, de pouvoir ouvrir le sentier retour courant juillet.

Dès confirmation de l'inscription du sentier retour par le Conseil Départemental, une visite sera réalisée par les services techniques de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude pour assurer un entretien avant réouverture (débroussaillage, enlèvement des barrières en bois interdisant la partie retour, mise à jour de l'information sur place...) mais aussi pour refaire le balisage jaune sur l'intégralité de la boucle.



### Deux ans de fermeture...

À la suite d'un éboulement durant l'hiver 2010-2011, la partie retour de la boucle des gorges de l'Abîme a été interdite. Après un nouvel éboulement en 2013 et au vu de l'état de détérioration de certains équipements, l'accès aux gorges a été interdit dans son intégralité du 27 mars 2013 au 30 avril 2015 afin de pouvoir réaliser les travaux de sécurisation et d'entretien nécessaires.

#### Contacts Presse :

Julien Vandelle

07 77 26 12 08 [communication@hautjurasaintclaud.fr](mailto:communication@hautjurasaintclaud.fr)

Pierre Gresset (vice-président en charge du Tourisme) 06 77 98 80 76 [gresset.pierre@wanadoo.fr](mailto:gresset.pierre@wanadoo.fr)